

Comité de concertation



PPRi communaux des bassins
versants de l'Ardèche, du Rhône et
de la Cèze

14 février 2023



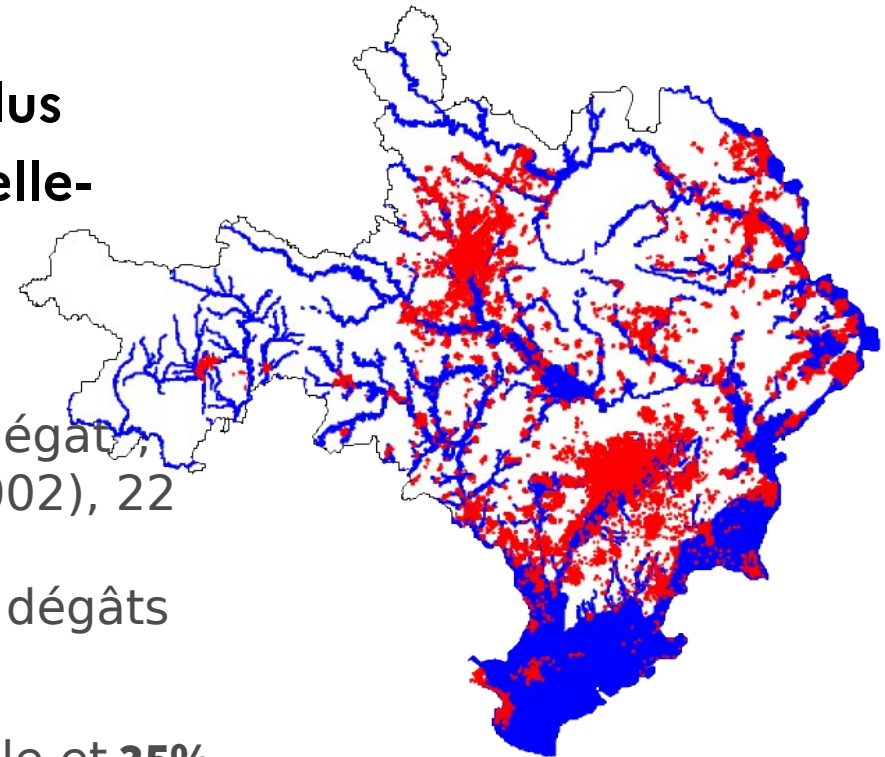
PRÉFÈTE
DU GARD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le risque inondation dans le Gard

Le Gard est le département métropolitain le plus exposé au risque inondation, dans une région elle-même à haut risque.

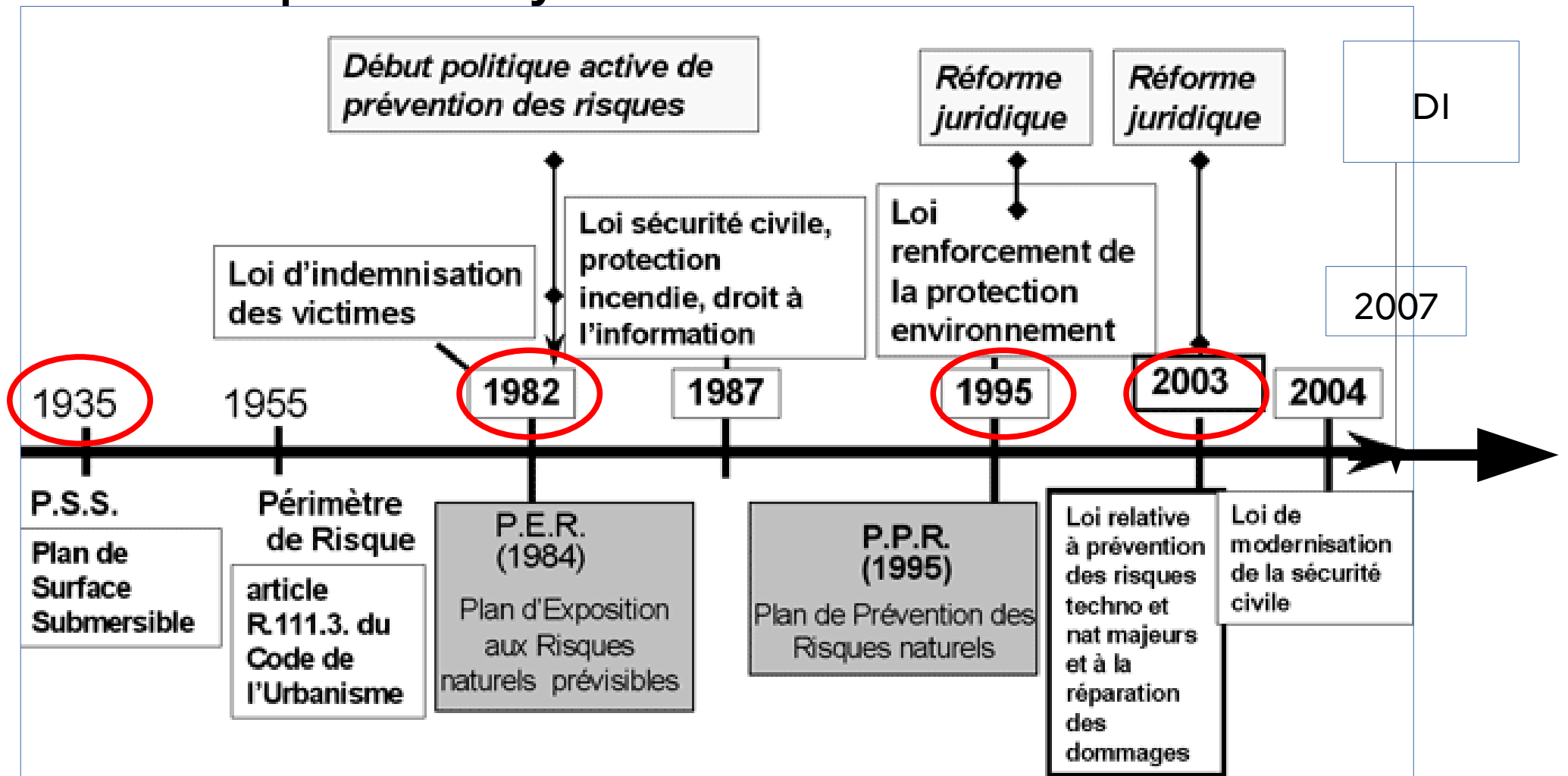
- Plusieurs épisodes meurtriers depuis 1988 :
 - * Nîmes (1988), 11 morts, 610 M€ de dégâts,
 - * crue de l'Aude (1999), 35 victimes, 535M€ de dégâts,
 - * épisode général sur le département du **Gard** (2002), 22 morts, 850 M€ de dégâts,
 - * crue du **Rhône** (2003), 7 morts, 1,5 milliard€ de dégâts
 - * crue de septembre 2020 sur les Cévennes
- **21 %** du territoire du Gard est en zone inondable et **35%** de la population gardoise vit de manière permanente en zone inondable.
- La prise en compte du **risque littoral** après la tempête Xynthia, 47 morts en 2010.



■ Zones urbanisées
■ Zones inondables

La nécessaire prise en compte des risques dans l'urbanisme

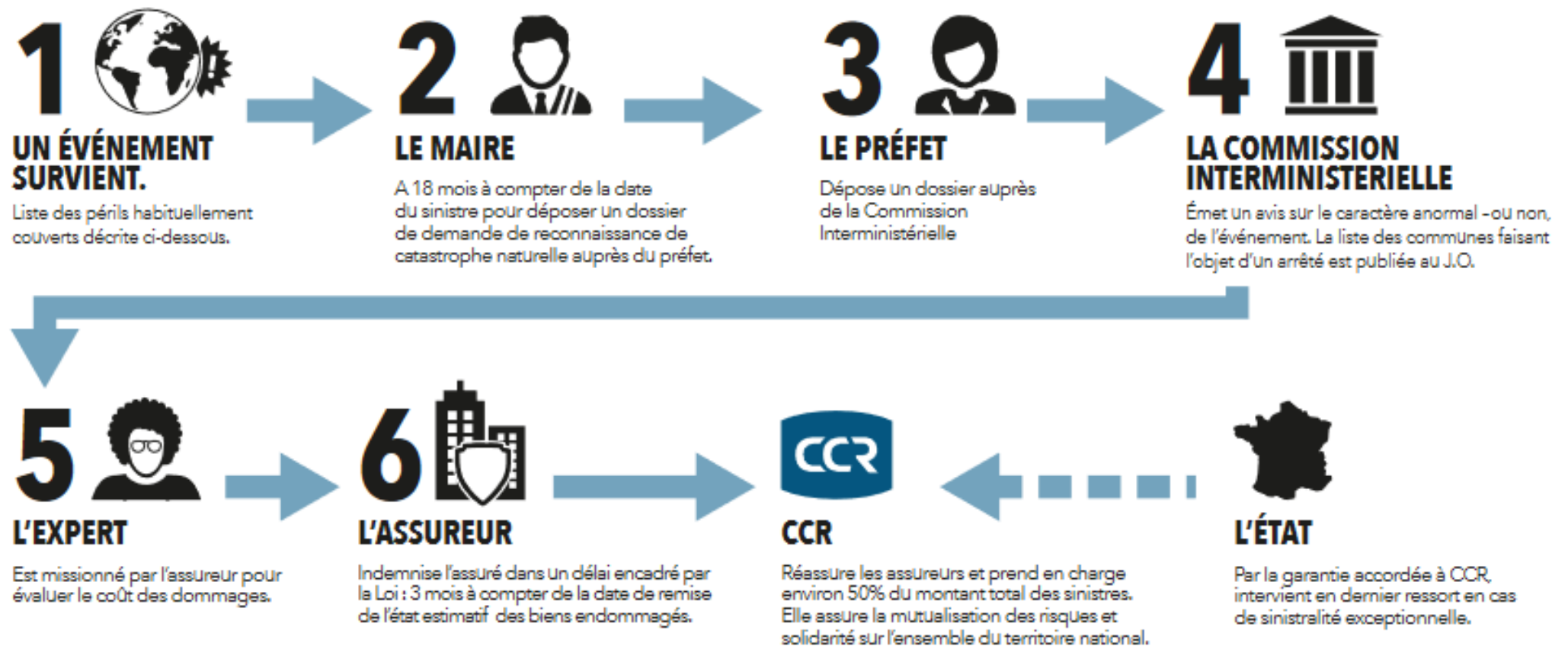
La contrepartie du système de solidarité nationale CATNAT



La nécessaire prise en compte des risques dans l'urbanisme

La contrepartie du système de solidarité nationale CATNAT

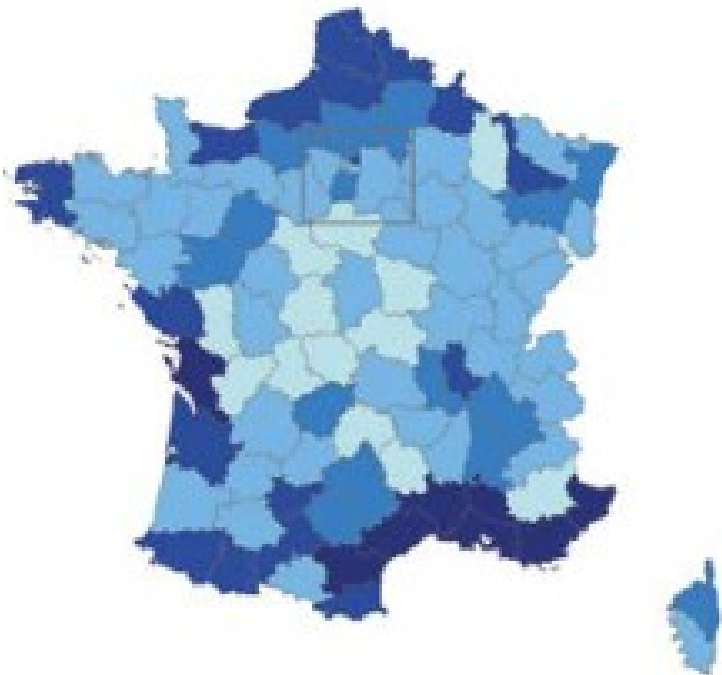
MÉCANISME D'INDEMNISATION DU RÉGIME CATASTROPHES NATURELLES



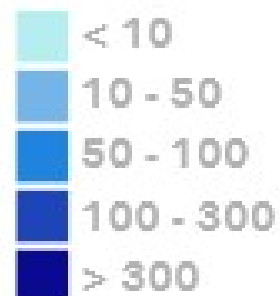
La nécessaire prise en compte des risques dans l'urbanisme

Le Gard est bénéficiaire du système CATNAT

COÛT CUMULÉS DE 1995 À 2015 PAR DÉPARTEMENT



Coûts cumulés
inondations en M€ 2015



 **INONDATIONS**

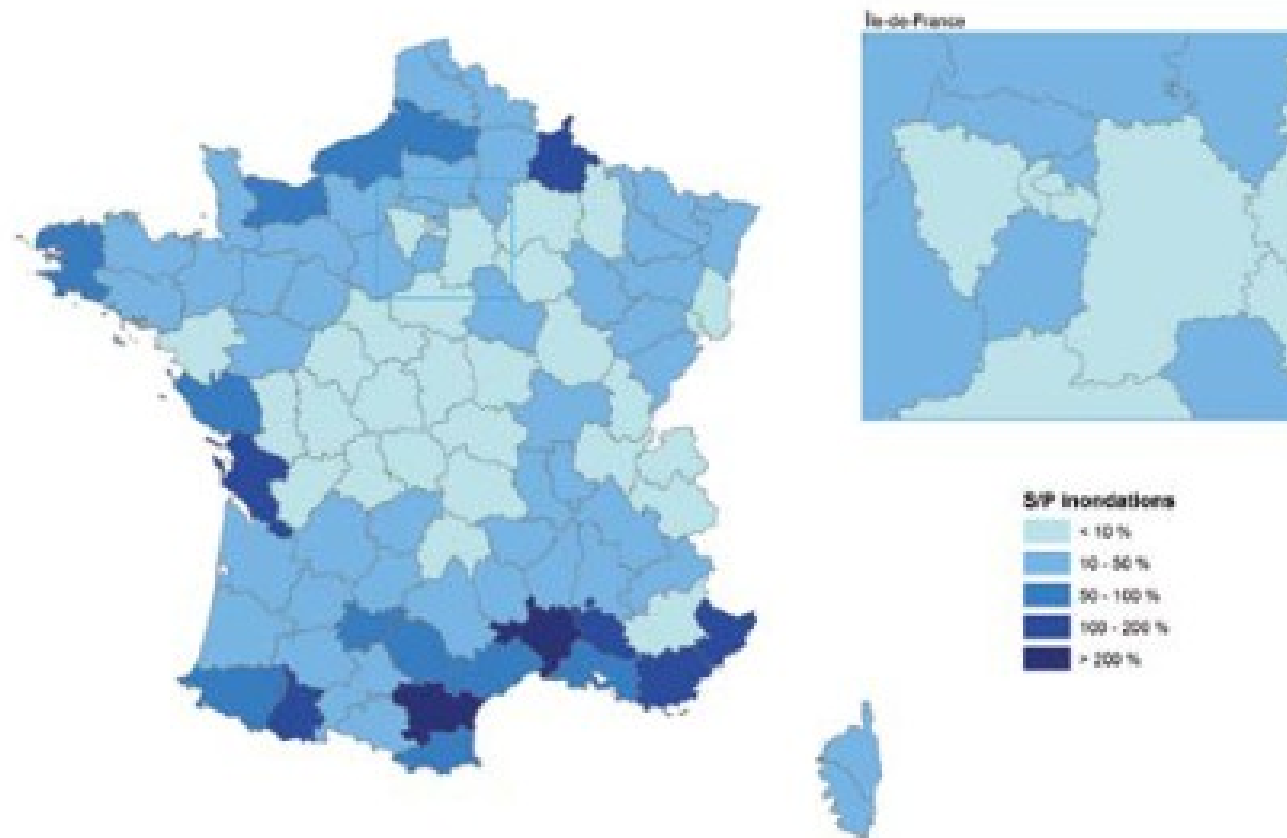
526 M€/AN
en moyenne de sinistralité (non-auto)

Les communes du Sud de la France connaissent
une fréquence de sinistres inondations
particulièrement élevée

La nécessaire prise en compte des risques dans l'urbanisme

Le Gard est bénéficiaire du système CATNAT

S/P AU TITRE DES INONDATIONS
DE 1995 À 2015 PAR DÉPARTEMENT



Les objectifs de prévention du risque

La politique globale de prévention des risques a pour ambition de répondre à trois objectifs :

- 1. assurer la sécurité des personnes :** interdire toute construction nouvelle dans les zones d'aléa fort voire délocaliser les populations en danger,
- 2. préserver les capacités d'écoulement et d'expansion des crues et ne pas augmenter les enjeux exposés :** contenir l'extension de l'urbanisation en zone inondable, ne pas aggraver les risques en amont ou en aval, éviter tout endiguement ou autres travaux non justifiés par la protection de lieux fortement urbanisés ...
- 3. diminuer les dommages potentiels :** réduire la vulnérabilité des biens existants.

Qu'est-ce qu'un PPRi ?



PRÉFET DU GARD

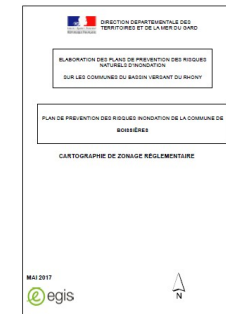
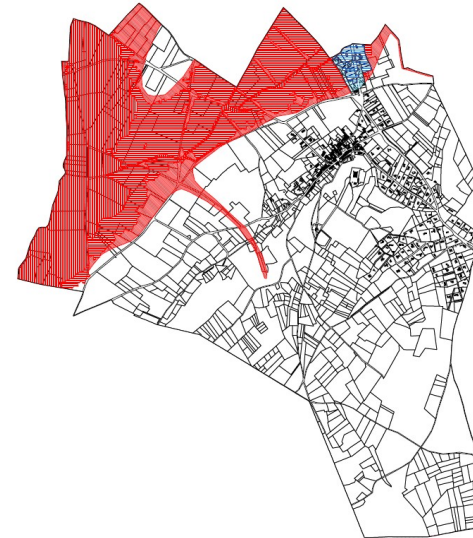
Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

**PLAN DE PRÉVENTION DES
RISQUES D'INONDATION
(PPRI)**

BASSIN VERSANT DE B.V.

COMMUNE DE CNE

Règlement du PPRi



Outil d'information : affichage clair du risque

Outil d'aménagement du territoire : intégration au PLU et cadre
d'instruction ADS

Les effets d'un PPRi pour les collectivités

- une servitude d'utilité publique (donc opposable à toute personne publique ou privée) **annexée au PLU** (L562-4 CE et L153-60 CU)
- un cadre d'instruction des autorisations d'urbanisme qui s'appliquent aux biens existants et futurs,
- une obligation d'information du public (tous les 2 ans mini.),
- une obligation de préparation à la gestion de crise (PCS),
- des financements d'études et de travaux par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs – Fonds " Barnier", dans le cadre d'un PAPI.

Les effets d'un PPRi pour les particuliers

- un affichage clair du risque,
- une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL),
- des règles d'urbanisme et de construction à respecter,
- des mesures sur les biens existants afin d'en réduire la vulnérabilité (délai de mise en œuvre à respecter de 5 ans ; financement des diagnostics et des travaux de mise en sécurité),



**PRÉFÈTE
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les PPRi dans le Gard

VIALE DES
R DU GARD

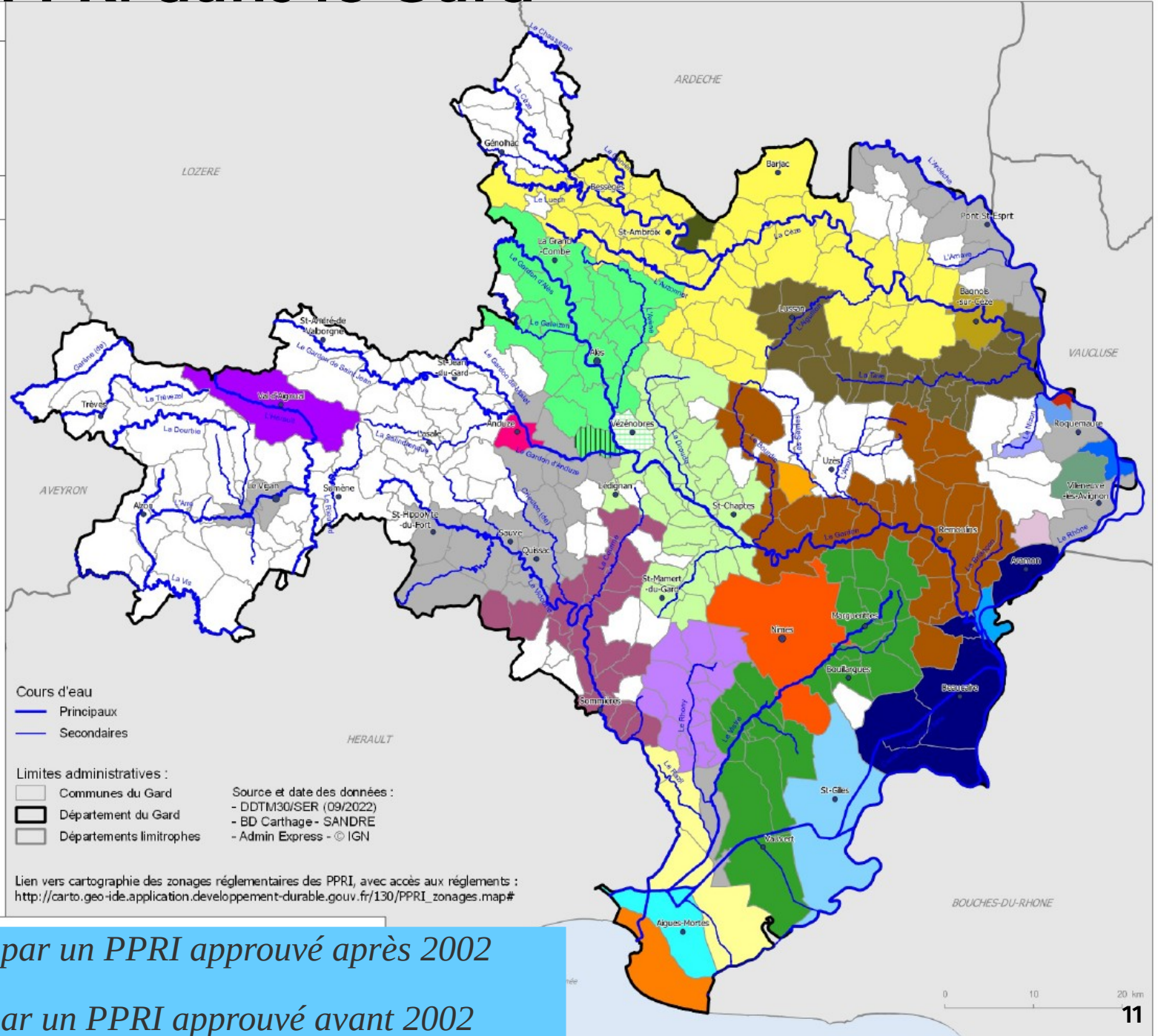
T DES
ON DU
ON

SATSU
OT

Édition : septembre 2022

PPRI nouvelle génération approuvés le :

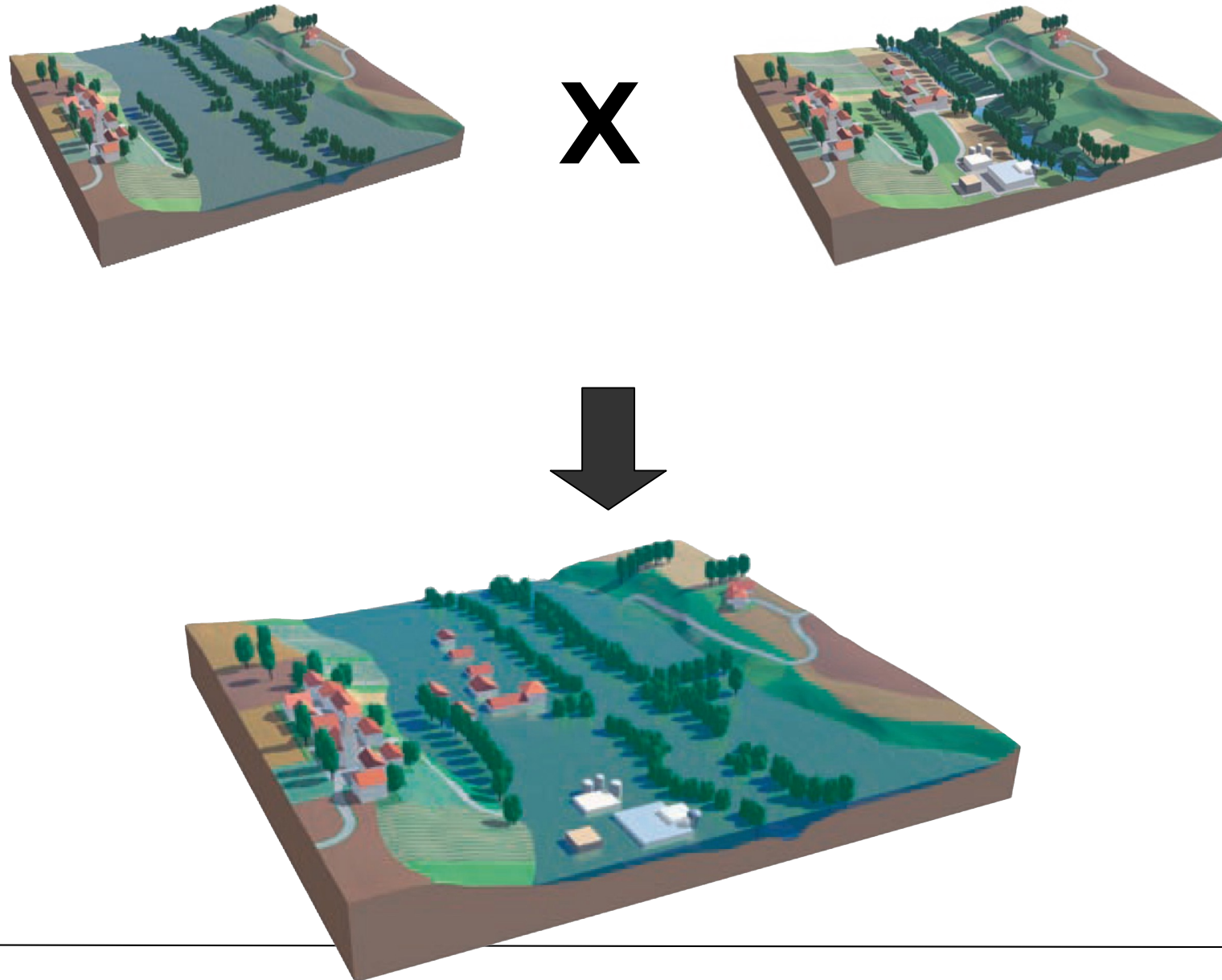
- Gardon amont le 03/07/2008
- Gardon aval le 16/09/2016
- Gardon d'Alès le 09/11/2010
- Gardon le 28/02/2014
- Moyen Vidourle le 03/07/2008
- Alzon Seynes le 17/12/2014
- Camargue le 03/04/2012
- Cèze le 19/10/2011
- Cèze le 07/11/2011
- Cèze le 26/11/2013
- Hérault le 16/04/2015
- Nîmes le 28/02/2012
- Rhône le 13/07/2012
- Rhône le 14/03/2013
- Rhône le 22/03/2013
- Rhône le 25/01/2016
- Rhône le 21/03/2016
- Vistre le 04/04/2014
- Gard Rhodanien le 13/08/2015
- Gard Rhodanien le 18/10/2017
- Gard Rhodanien le 05/12/2017
- Gard Rhodanien le 11/02/2019
- Rhony le 17/07/2017
- Gardon Amont le 03/07/2008 et Gardon d'Alès le 09/11/2010
- Gardon d'Anduze le 27/04/1995 et Gardon d'Alès le 09/11/2010
- Littoral Le Grau-du-Roi le 09/11/2020
- Rhône Tave Cèze les 12 et 22/07/2022
- Littoral Aigues-Mortes le 05/09/2022
- PPRi ancienne génération



- 224 communes couvertes par un PPRi approuvé après 2002

- 42 communes couvertes par un PPRi approuvé avant 2002

Comment élaborer un PPRi ?





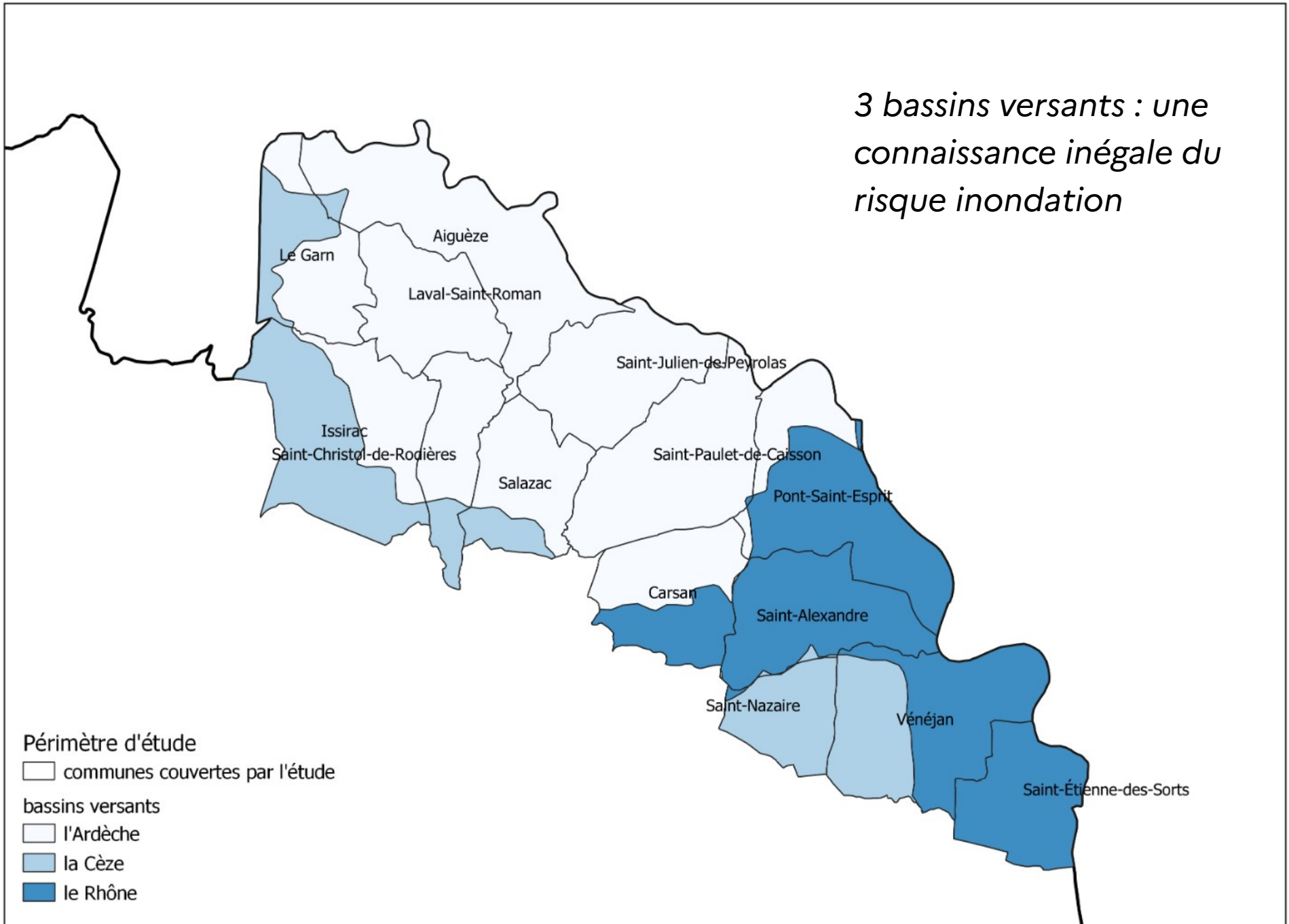
PRÉFÈTE
DU GARD

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des Territoires et de la mer

Le territoire de l'étude

*3 bassins versants : une
connaissance inégale du
risque inondation*





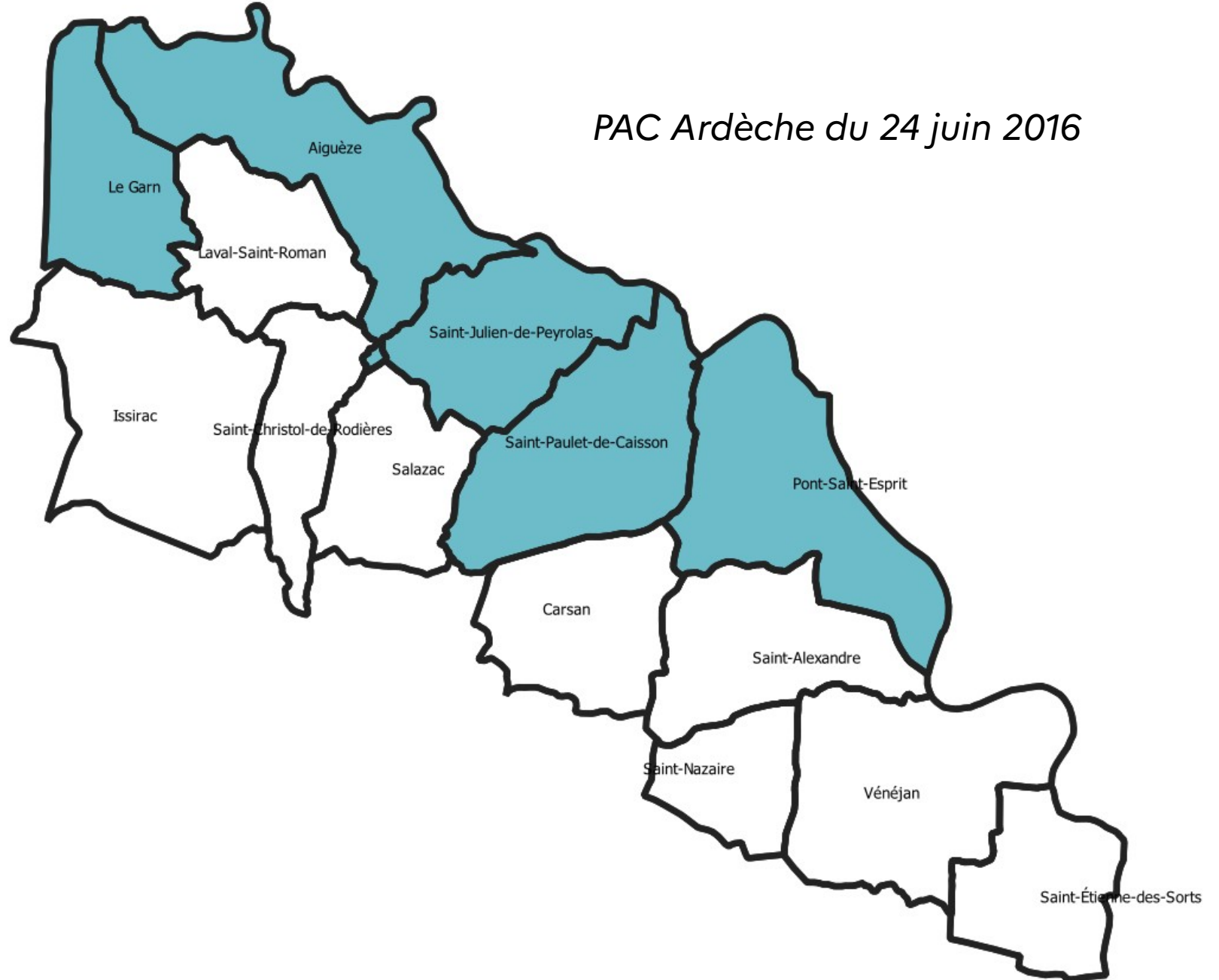
**PRÉFÈTE
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des Territoires et de la mer

L'aléa de l'Ardèche

PAC Ardèche du 24 juin 2016





**PRÉFÈTE
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des Territoires et de la mer

L'aléa de l'Ardèche



Direction Départementale des Territoires et de la Mer
du Gard

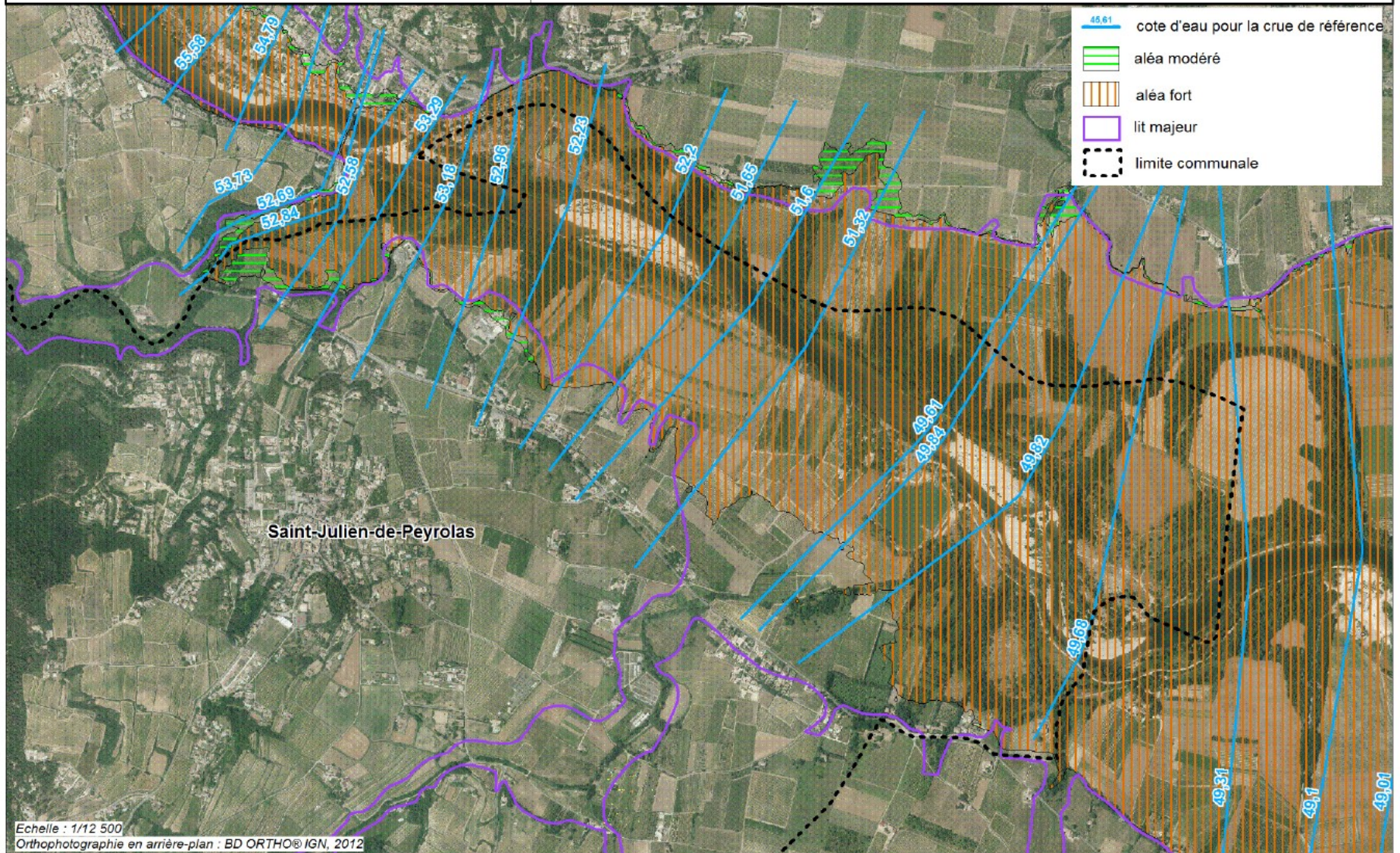
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Service Eau et Inondation
Unité Risques Inondation

Porter à connaissance aléas inondation de l'Ardèche

ALÉAS

3 - Saint-Julien-de-Peyrolas

Juin 2016



Les classes d'aléas

Dynamique			
Hauteur	Dynamique lente	Dynamique moyenne	Dynamique rapide
H < 0,3 mètre			modéré
H < 0,5 mètre	Faible	Modéré	Fort
0,5 < H < 1 mètre	Modéré	Modéré	Fort
1 < H < 2 mètres	Fort	Fort	Très fort
H > 2 mètres	Très fort	Très fort	Très fort

**Définition réglementaire des classes
d'aléas : Arrêté du 5 juillet 2019**

NB : en dynamique rapide, une classe
d'aléa modéré est possible pour H < 0,3m

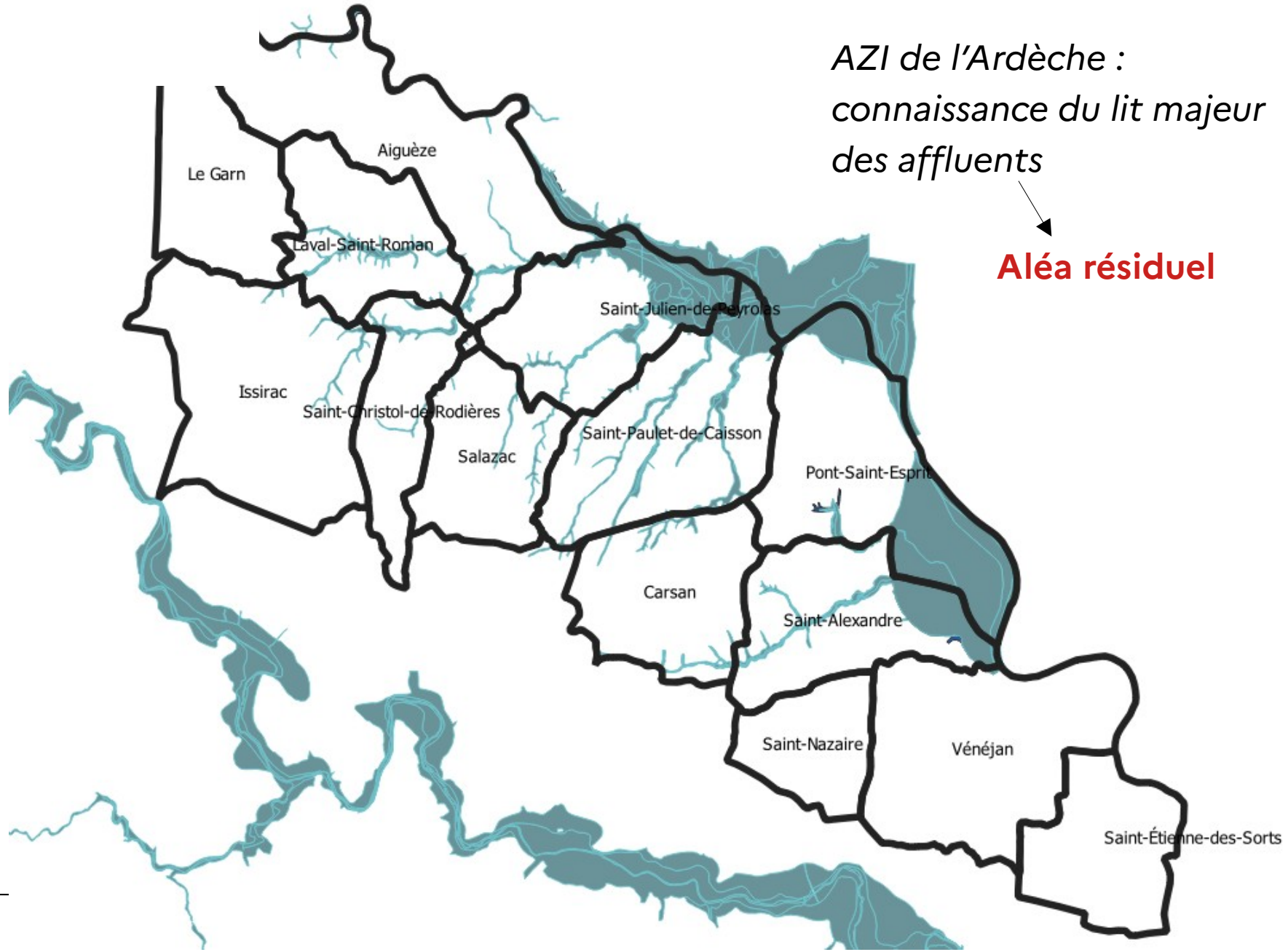


PRÉFÈTE
DU GARD

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale
des Territoires et de la mer

L'aléa de l'Ardèche





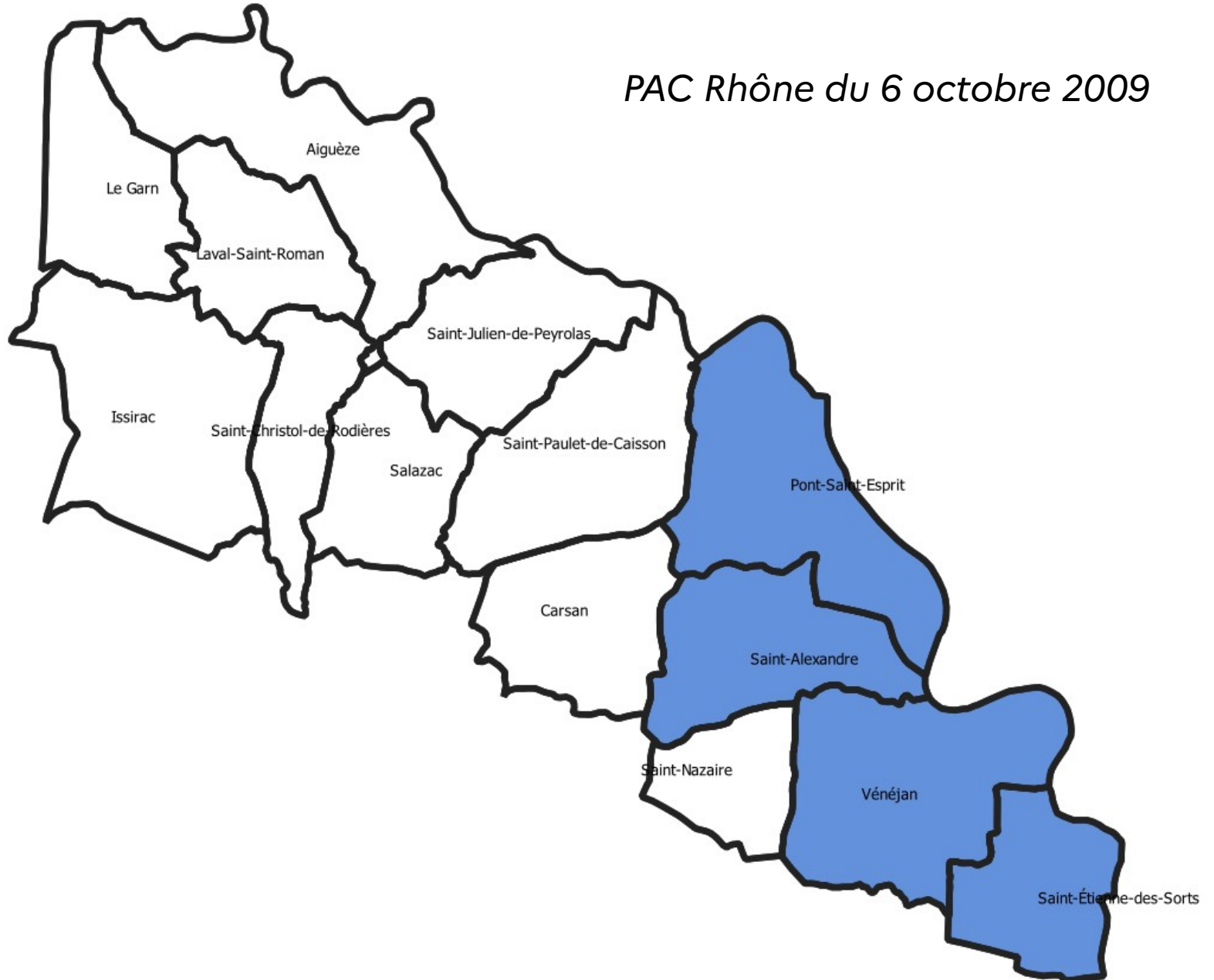
**PRÉFÈTE
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des Territoires et de la mer

L'aléa du Rhône

PAC Rhône du 6 octobre 2009



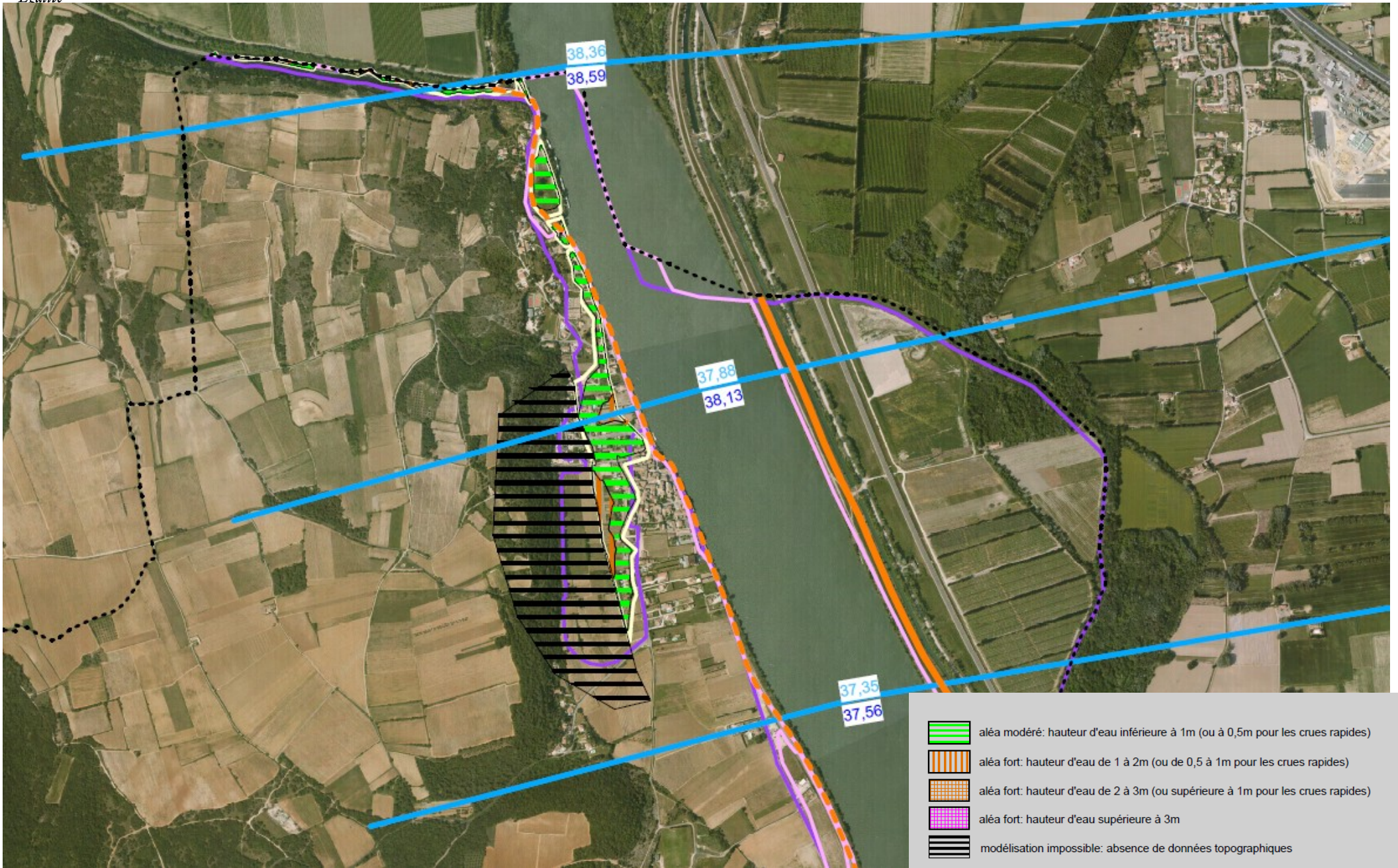


PRÉFÈTE
DU GARD

Liberté
Égalité

L'aléa du Rhône

Direction départementale
des Territoires et de la mer





**PRÉFÈTE
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'aléa du Rhône

Dynamique	Dynamique lente	Dynamique moyenne	Dynamique rapide
Hauteur			
H < 0,5 mètre	Faible	Modéré	Fort
0,5 < H < 1 mètre	Modéré	Modéré	Fort
1 < H < 2 mètres	Fort	Fort	Très fort
H > 2 mètres	Très fort	Très fort	Très fort

← À déterminer

Matrice de la dynamique	Vitesse écoulement	Vitesse écoulement	Vitesse écoulement
	Inf à 0,2 m/s lente	0,2 à 0,5 m/s moyenne	sup à 0,5 m/s rapide
Vitesse de montée de l'eau à dire d'expert LENTE	Dynamique lente	Dynamique moyenne	Dynamique rapide
Vitesse de montée de l'eau à dire d'expert MOYENNE	Dynamique moyenne	Dynamique moyenne	Dynamique rapide
Vitesse de montée de l'eau à dire d'expert RAPIDE	Dynamique rapide	Dynamique rapide	Dynamique rapide



**PRÉFÈTE
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des Territoires et de la mer

La détermination de l'aléa sur les Affluents de l'Ardèche, du Rhône et de la Cèze

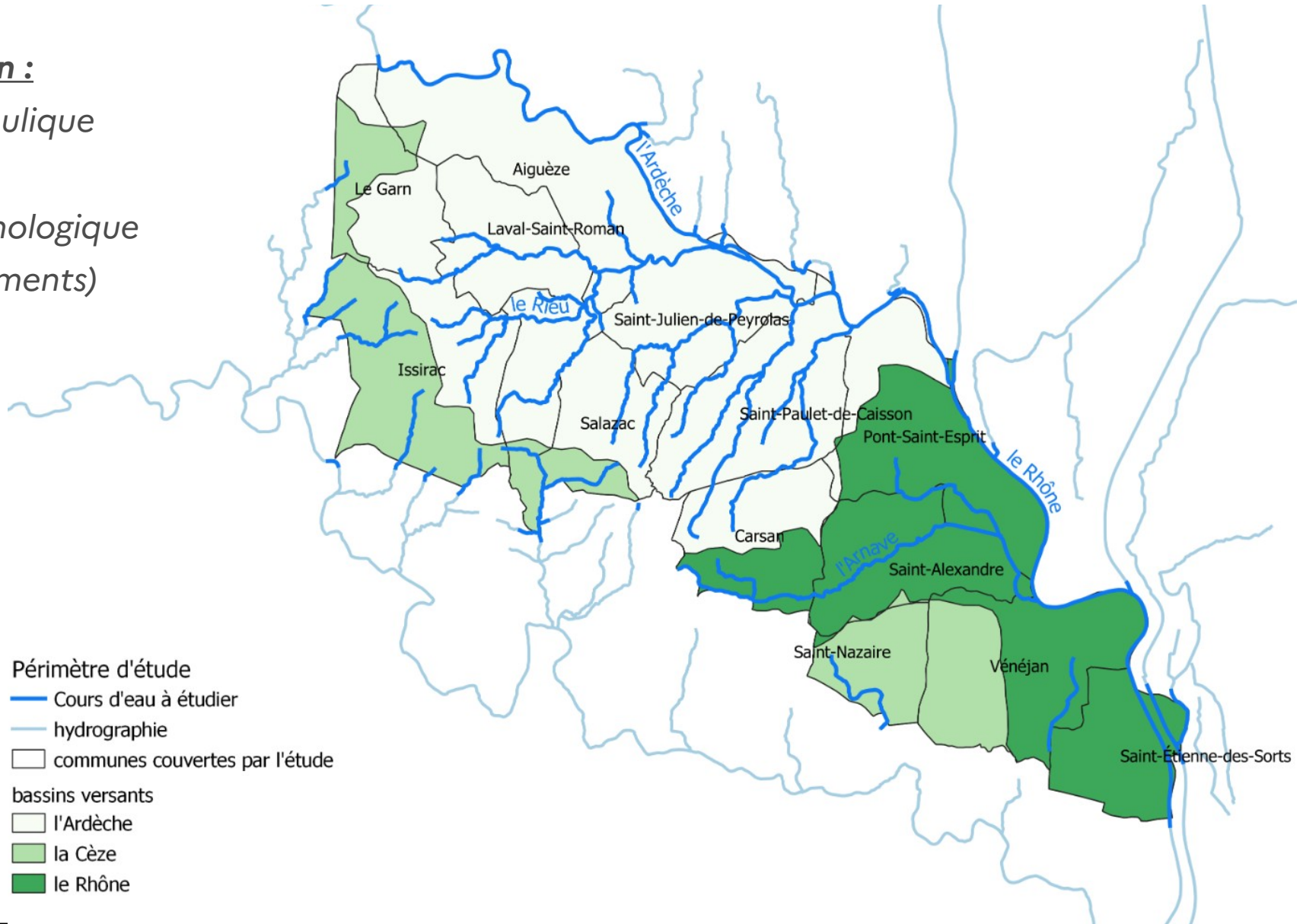
Aléa inondation :

modélisation hydraulique

+

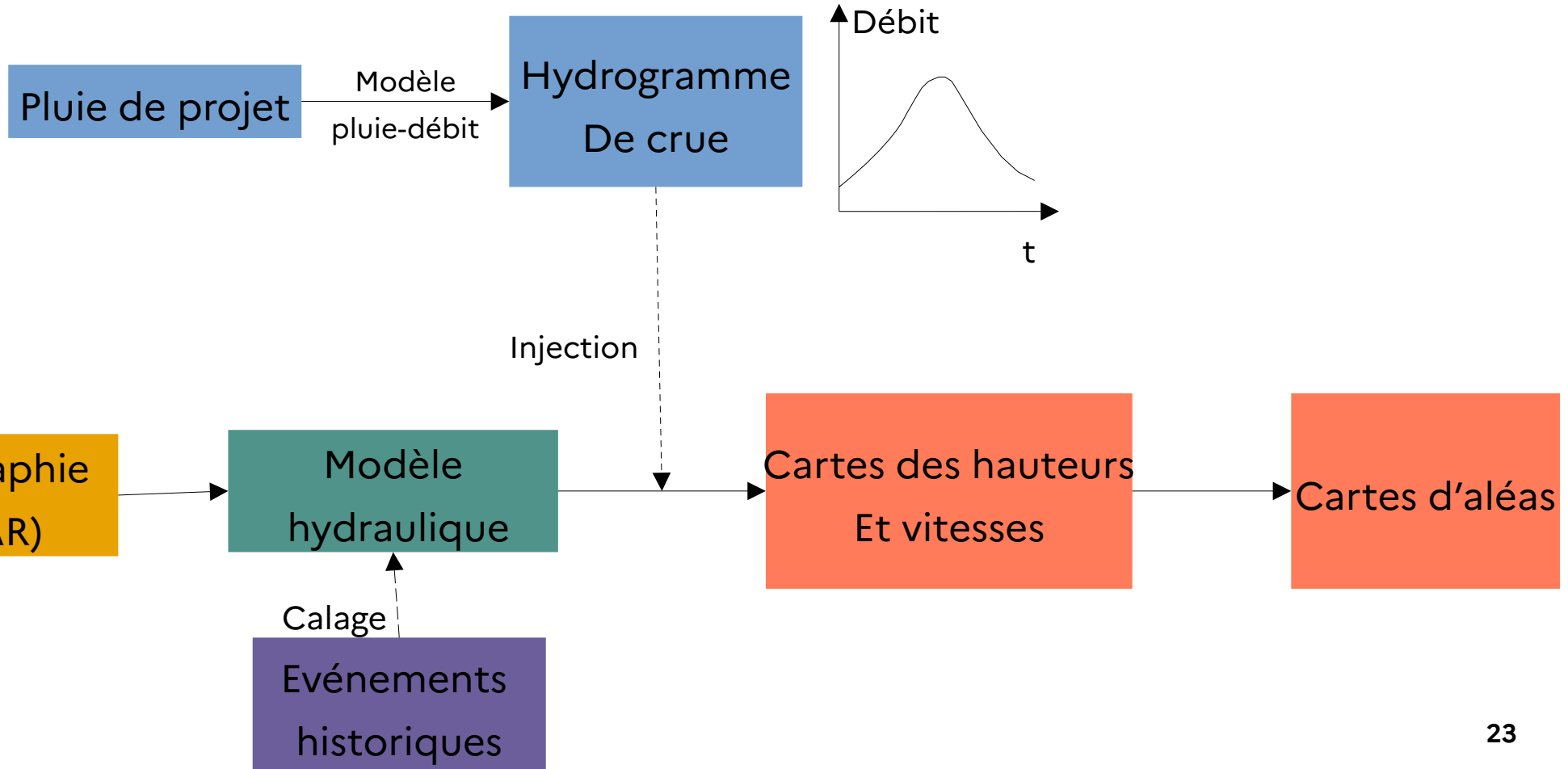
étude hydrogéomorphologique

(MAJ AZI + compléments)

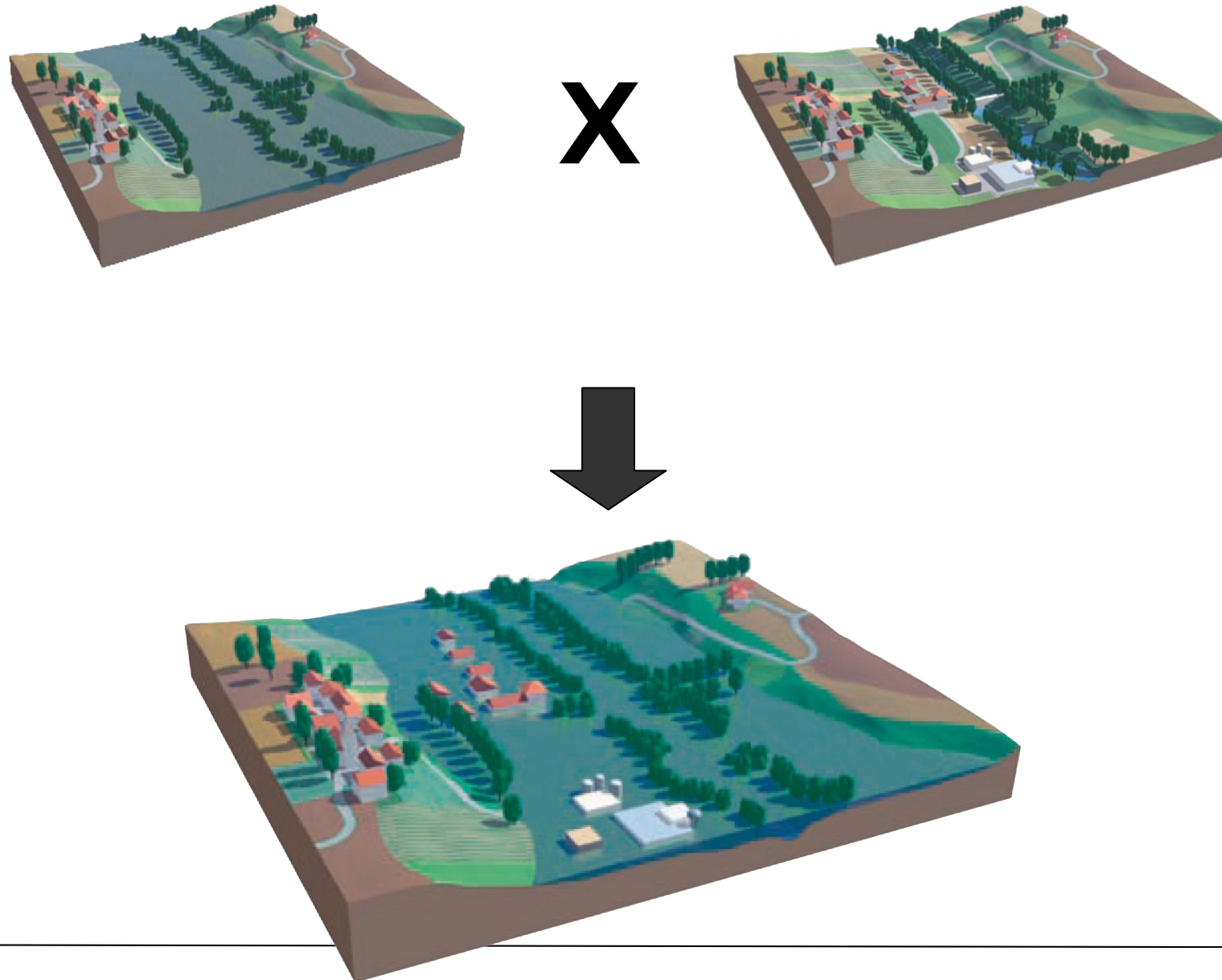




La détermination de l'aléa sur les Affluents de l'Ardèche, du Rhône et de la Cèze



Comment élaborer un PPRi ?



Les enjeux



But : établir une "photographie" du fonctionnement et de l'utilisation du territoire à partir de l'analyse de l'occupation du sol actuelle.

Les espaces urbanisés

- **les centres urbains** sont des secteurs ayant un intérêt historique, une occupation des sols dense, une continuité du bâti et une mixité des usages entre logements, commerces et services, friches urbaines,
- **les autres zones urbanisées** sont des secteurs résidentiels, commerciaux, industriels,

Les espaces non urbanisés sont des zones naturelles ou agricoles avec un habitat isolé.

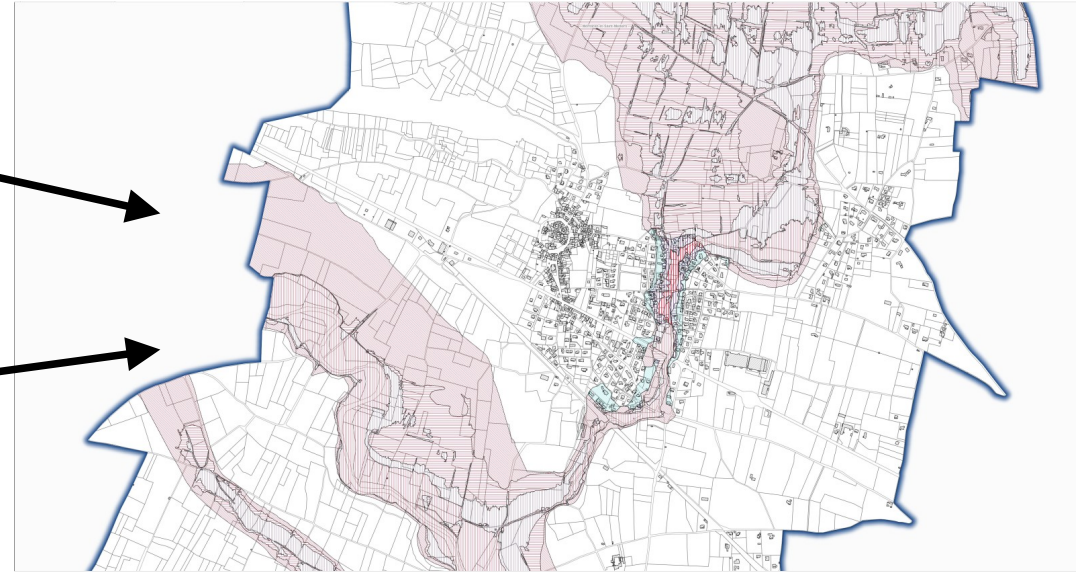
Le zonage réglementaire



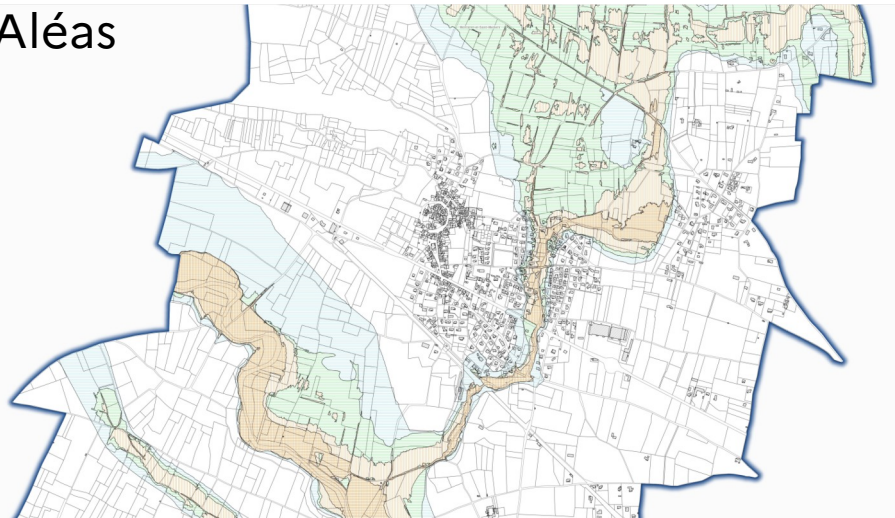
Enjeux



X



Alés



Zonage
réglementaire

La procédure et le calendrier

Le COTECH

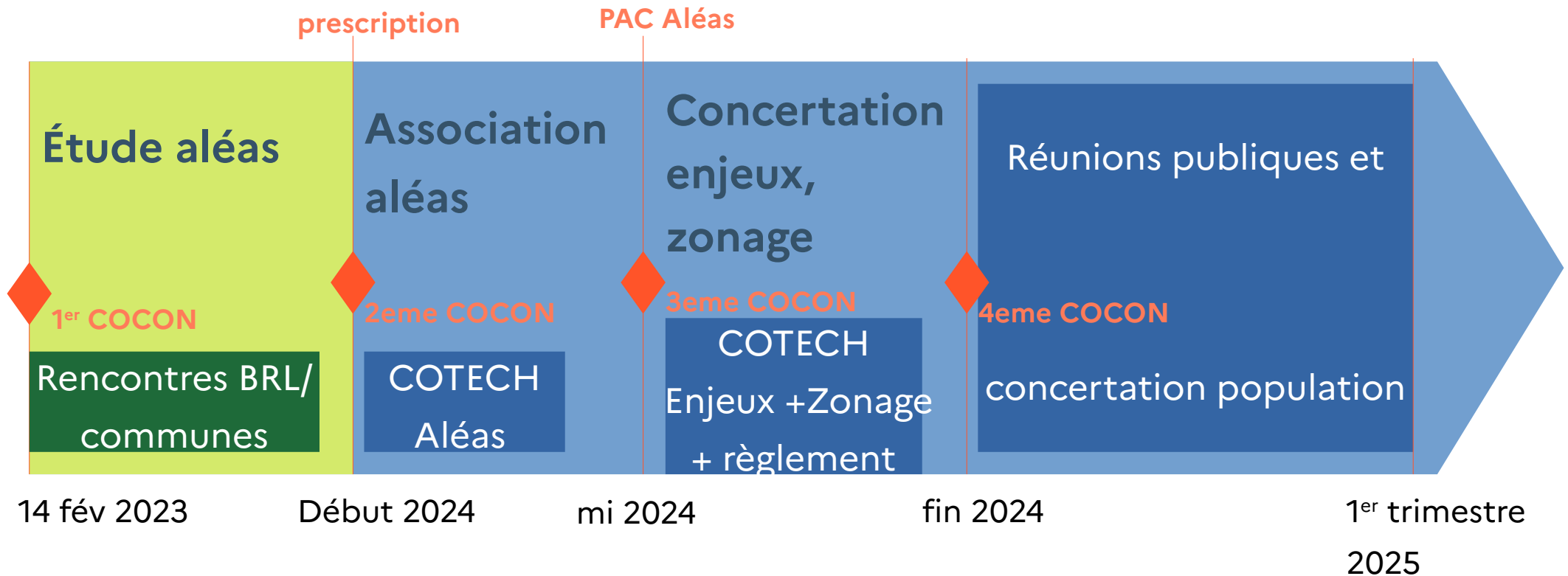


DDTM
SETEC-HYDRATEC
Communes
EPCI

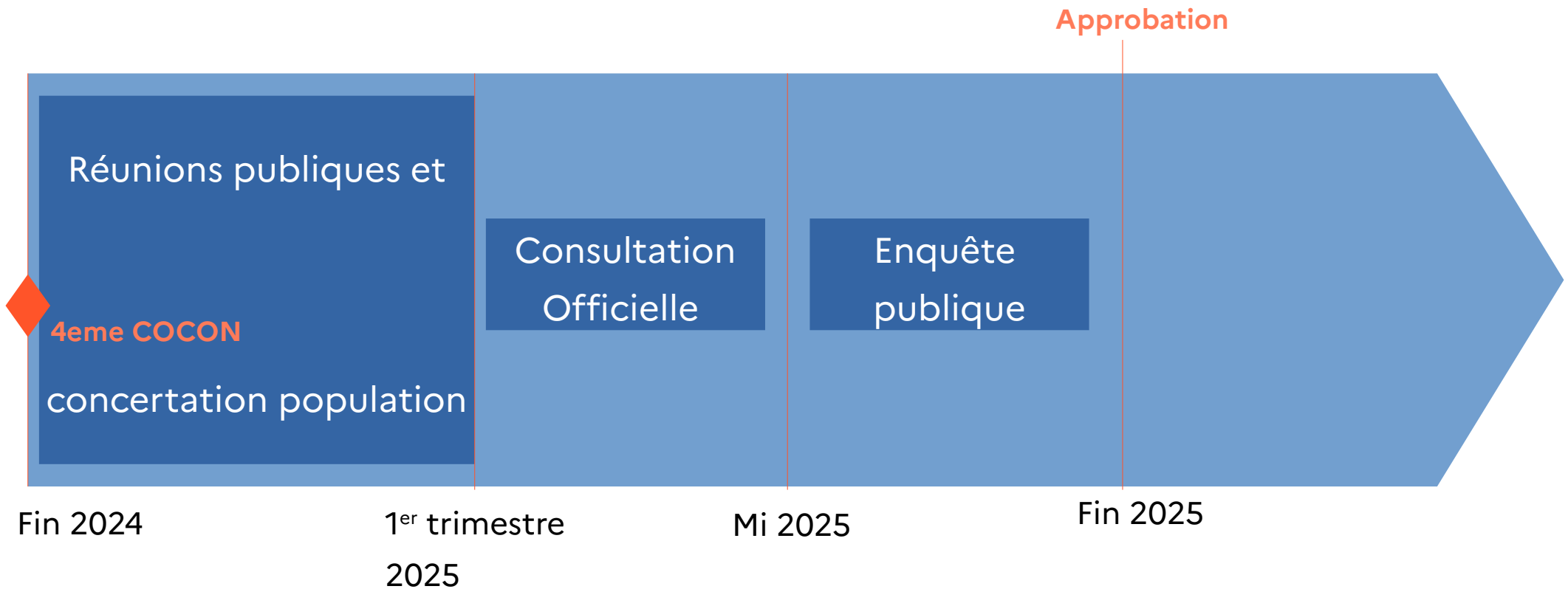
Le COCON



La procédure et le calendrier prévisionnel



La procédure et le calendrier prévisionnel



Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard

89 rue Weber - 30907 NIMES Cedex

Tél : 04 66 62 62 00

Courriel : ddtm-ser-pr@gard.gouv.fr

www.gard.gouv.fr